



ZAC DU CLOS DU BOURG
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT
CONCERTEE

Commune de La Chaussée Saint-Victor,

Par délibération n°2017/0 en date du 3 janvier 2017, le Conseil Municipal de La Chaussée Saint-Victor a tiré le bilan de la concertation préalable et a approuvé la suppression de la ZAC « Clos du Bourg »,

Cette délibération sera affichée pendant 2 mois en Mairie de La Chaussée Saint-Victor (41), place Etienne Régnier 41260 La Chaussée Saint-Victor.